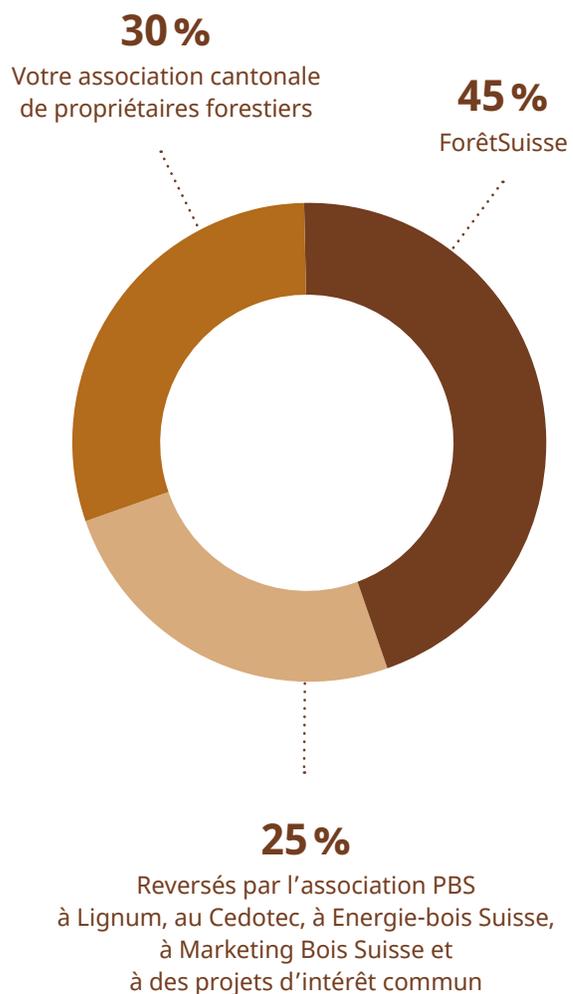


Vos cotisations bénéficient à ces organisations



Par vos cotisations, vous assurez la promotion de la forêt et du bois suisses

70 ans d'engagement et de contributions

Depuis 1949, les propriétaires forestiers alimentent le Fonds du bois, aujourd'hui Promotion Bois Suisse. Ces cotisations par mètre cube servent à promouvoir le bois et à financer des organisations engagées dans la défense des intérêts de la filière.

Défense d'intérêts
Relations publiques et politiques



Promotion du bois

- Publicité pour le bois suisse
- Projets en faveur de l'utilisation du bois suisse

Information et formation

Conseil, formation de base et continue



Comment bénéficiez-vous de Promotion Bois Suisse?

L'encaissement des cotisations est un instrument essentiel pour financer les missions de PBS, celles de ForêtSuisse et des associations de propriétaires forestiers. Ces fonds contribuent à des actions d'intérêt commun à tous les échelons de la branche de la forêt et du bois. Tous les propriétaires de forêts de Suisse en bénéficient.



Comment fonctionne le système de cotisations?

Depuis 2021, la cotisation se monte à **50 centimes par mètre cube de bois** de tous les assortiments commercialisés, bois d'industrie et bois-énergie inclus. Seuls les bois à l'usage du propriétaire ou de l'exploitant sont exemptés de cotisation.



Comment s'effectue la facturation?

La méthode de facturation varie selon les cantons, mais c'est toujours le principe de solidarité qui prévaut.

Merci de votre participation!



Des questions?

N'hésitez pas à contacter l'organe d'encaissement de votre association cantonale de propriétaires forestiers ou bien rendez-vous sur www.foretsuisse.ch

Nous nous ferons un plaisir de vous aider!

